

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : DE LA PROCÉDURE À L'ACTION



*Journée technique d'information et d'échanges
Mardi 29 novembre 2016 à Vaulx-en-Verin (69)*

Contexte

Pour atteindre les objectifs DCE de bon état des cours d'eau, les collectivités sont amenées à réaliser des travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques : gestion des atterrissements, des boisements de berge, des espèces envahissantes ou encore restauration de l'équilibre sédimentaire. Ces actions nécessitent des autorisations réglementaires, notamment pour intervenir sur des propriétés privées.

Pour grouper les démarches administratives et assurer une cohérence d'ensemble des travaux, les maîtres d'ouvrages disposent d'un outil leur permettant de planifier de manière pluriannuelle leurs interventions : le plan de gestion prévu à l'article L.215-15 du code de l'environnement.

Que le plan de gestion soit réalisé dans le cadre d'un contrat de rivière, d'un contrat entretien restauration ou d'une simple convention, sa mise en œuvre est conditionnée par la procédure de déclaration d'intérêt général (DIG). Dans certains cas, la procédure peut être simplifiée.

La rédaction des plans de gestion peut s'avérer complexe car elle nécessite d'anticiper les actions sur plusieurs années, tout en laissant la possibilité d'intervenir ponctuellement en cas d'urgence ou d'imprévu.

Pour assurer une cohérence des travaux sur l'ensemble du territoire hydrographique, certaines structures gestionnaires mettent en œuvre des plans de gestion globaux intégrant les différentes problématiques liées à la gestion et l'entretien de la ripisylve, au transport sédimentaire et à la continuité écologique.

Objectifs

- > Fournir aux maîtres d'ouvrages les bases de la réglementation encadrant les plans de gestion et les financements pouvant être associés
- > Retracer la chronologie d'un plan de gestion, de sa rédaction à sa mise en œuvre
- > S'interroger sur la pertinence de cette procédure pluriannuelle en fonction des territoires
- > Réfléchir à l'intérêt et à la faisabilité d'un plan de gestion global, traitant plusieurs problématiques

Publics

Techniciens et chargés de mission des structures gestionnaires de milieux aquatiques (syndicats de rivière et EPCI), techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des DDT, chargés d'intervention des agences de l'eau, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, élus.

en partenariat avec :



PROGRAMME

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE : QUELLES PROCÉDURES DE GESTION DE L'EAU ?

Le cadre général des procédures de gestion de l'eau et des modalités de financement de la part des Agences de l'Eau.

> **Murielle EXBRAYAT** - Agence de l'Eau RMC et **François PENAUD** - Agence de l'Eau Loire Bretagne

10H15 PLAN DE GESTION ET DIG

Description de la procédure de déclaration d'intérêt général appliquée aux plans de gestion et les différentes variantes à adapter aux contextes locaux.

> **Direction Départementale des Territoires (sous réserve)**

11H15 PLANIFIER LE PLAN DE GESTION

Le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents réalise son troisième programme de restauration et d'entretien (PRE) des berges et de la ripisylve. Retour d'expérience en termes de planification et d'articulation entre le plan de gestion et le volet agricole du contrat territorial.

> **Guillaume PONSONNAILLE** - Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents (15)

12H00 DÉJEUNER

14H00 LES PLANS DE GESTION DE LA VÉGÉTATION

La programmation technique, financière et géographique des interventions d'entretien des boisements de berge et des actions de lutte contre la dispersion des plantes invasives : quelles études, comment et quels rapport avec la gestion du transport solide?

> **Mireille BOYER** - Bureau d'étude Concept Cours d'Eau

14H45 DES PLANS DE GESTION GLOBAUX DANS LES HAUTES-ALPES

Le Département des Hautes-Alpes a mis en œuvre des plans de gestion sur 3 bassins versants de la Haute Durance comprenant un volet transport solide associé au volet ripisylve qui s'appuie sur l'espace de mobilité. Retour sur la construction des plans de gestion et sur les opérations groupées d'entretien mises en œuvre par la suite.

> **Philippe JASSERAND** et/ou **Isabelle CHOUQUET** - Département des Hautes-Alpes (05)

15H45 LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION SUR LE BASSIN VERSANT ROUBION JABRON

Le SMBRJ a monté un plan de gestion alliant gestion des matériaux solides et de la végétation. Présentation du montage administratif et des premières actions mises en œuvre.

> **Guillaume DESSUS** - Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (26)

16H30 FIN DE JOURNÉE

PLAN D'ACCÈS

Grand Parc Miribel Jonage

Chemin de la Bletta

69120 VAULX-EN-VELIN



Accès

- **En voiture :** A42 direction Genève (sortie 4) Parc de Miribel Jonage
Rocade Est (sortie 5) Parc de Miribel Jonage.
- **En vélo :** Piste cyclable reliant Lyon Gerland au Grand Parc via la Doua et la Porte Croix-Luizet.

Parkings gratuits à l'entrée du Parc



JOURNÉE TECHNIQUE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : DE LA PROCÉDURE À L'ACTION



Mardi 29 novembre 2016 à Vaulx-en-Velin (69)

Bulletin d'inscription à retourner avant le jeudi 24 novembre 2016

par mél à arra@riviererhonealpes.org – ou par fax : 09 55 07 64 75

ou par courrier à l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble

☐ Je participe à la journée du **mardi 29 novembre 2016**

MES COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

COORDONNÉES DE FACTURATION (si différentes)

Organisme :

Service :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

Souhaitez-vous une attestation de présence : oui ☐ non ☐

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

TARIFS D'INSCRIPTION PAR JOURNÉE :

Au titre des frais d'organisation : café d'accueil, déjeuner et recueil des interventions / TVA non applicable, article 293B du CGI

	Adhérent	Non adhérent
Sans activité professionnelle	☐ 25 €	☐ 40 €
En activité professionnelle	☐ 60 €	☐ 100 €

ANNULATION : toute inscription qui n'aura pas été annulée **3 jours avant la date** de la rencontre devra être réglée. En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure et devra être notifiée avant la date de la journée.

ADHÉSION 2016 :

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur www.riviererhonealpes.org.

Personne sans activité professionnelle	☐ 15 €
Personne en activité professionnelle	☐ 40 €
Personne morale 1 à 4 salariés	☐ 300 €
Personne morale 5 à 9 salariés	☐ 400 €
Personne morale > 10 salariés	☐ 500 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de **Rivière Rhône Alpes Auvergne** ou d'un bon de commande administratif à : **Rivière Rhône Alpes Auvergne - 7 rue Alphonse Terray - 38000 Grenoble**
Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la journée

Domiciliation	Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIP
Crédit Coopératif	42559	00016	41020031597	49
IBAN : FR76 4255 9000 1641 0200 3159 749			BIC : CCOPFRPPXXX	

L'ARRA² est une association loi 1901, non assujettie à la TVA, enregistrée sous le n° W381001810 en Préfecture de l'Isère
Code NAF : 9499Z › Numéro SIRET : 440 502 797 00044

QUESTIONNAIRE :

Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer ci-dessous quels sont les questions et les points que vous souhaitez voir traités :

.....